



République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2024/28/06/04

Date de convocation :

24/06/2024

Objet de la délibération :

**Travaux
d'assainissement et
maîtrise d'œuvre**

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie d'Epeugney le

05/07/2024

que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le

24/06/2024

- que le nombre des membres en exercice est de 11.

Le Maire

**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney
Séance du 28 juin 2024**

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt-huit juin à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMONIN, Mme Sonia DESTAING, Mme Mégane GAUTHIER, M. Romuald TAUVERON, M. Nicolas DEAU, M. Stéphane LOGUIOT, M. William RUSTERHOLTZ, M. Gwenaël LE GALLO.

Absents excusés : M. Jean-Michel CLEMENT, M. Éric CLEMENT, M. Guillaume CRETIN.

Procurations : M. Guillaume CRETIN à M. Romuald TAUVERON, M. Jean-Michel CLEMENT à M. Guillaume AYMONIN, M. Éric CLEMENT à Mme Sonia DESTAING.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Sonia DESTAING, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ses fonctions qu'elle a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Suite à la restitution du schéma directeur de l'assainissement de la commune, la municipalité envisage de lancer des travaux devant être réalisés dans les meilleurs délais et nécessitant une petite mission de maîtrise d'œuvre. L'entreprise GEOPROTECH, ayant déjà réalisé le Schéma Directeur d'Assainissement et de gestion des eaux pluviales de la commune, fait une proposition de maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux suivants :

- Mise en place d'un dégrilleur, permettant de limiter les rejets d'eaux usées non traitées vers le milieu récepteur ;
- Déconnection de la grille de l'EU et raccordement sur le pluvial rue de l'église, qui génère un apport important d'eaux claires parasites météoriques en temps de pluie et donc des déversements vers le milieu naturel d'eaux usées non traitées en temps de pluie ;

- Mise en place d'une sonde et d'un seuil pour suivi du débit sur le point réglementaire A2 de la STEU, qui correspond à une obligation réglementaire ;
- Reprise d'un regard non fonctionnel rue de l'Ancienne Gare ;
- Remplacement d'un tampon et entourage route de Besançon.

Ces travaux, ainsi que la mission de maîtrise d'œuvre associée, feront l'objet d'une demande de subvention auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

Le coût de la maîtrise d'œuvre s'élève à 5 554.80 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de réaliser les travaux et d'être accompagné pour la maîtrise d'œuvre par le bureau d'études GEOPROTECH.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Guillaume AYMONIN

Sonia DESTAING

